

## A la sortie de la formation

### Désignation du métier

Artiste clown. Comédien. Acteur. Interprète. Artiste de cirque. Circassien. Artiste de music-hall. Artiste de cabaret. Artiste de rue. Artiste burlesque. Metteur en scène. Metteur en piste. Auteur. Dramaturge.

### Description des fonctions, activités et compétences

L'artiste clown est un interprète dont la palette des spécialités et des compétences est large. Le clown vient des arts de la piste, il est donc proche des techniques du cirque mais son univers se rapproche aussi des domaines de la danse, du théâtre gestuel et d'objet, du bouffon. Chaque clown développe ses compétences et possède sa technique de prédilection (instruments de musique, chant, danse, magie, lancé d'altères, d'enclumes, de plumes...). Cette maîtrise est mise au service d'une œuvre, d'un numéro, d'un spectacle. Il se produit seul ou en collectif.

- C'est en premier lieu un comédien, doublé d'un circassien, d'un musicien ou d'un marionnettiste.... Par ses qualités d'acteur, il doit aussi pouvoir interpréter des rôles proposés par des metteurs en scène, ou des réalisateurs ; il peut ainsi interpréter un numéro ou intervenir dans la totalité d'un spectacle ;

- Auteur ou coauteur de numéros, voire de spectacles, il crée et met en scène sa prestation à partir de techniques corporelles (acrobatie, équilibre, jonglerie, comédie, chant, danse, pantomime, etc.) ;

- L'artiste clown peut exercer des responsabilités de mise en scène et de direction dans une structure (compagnie, cirque, collectif d'artistes) : concevoir et mettre en scène un spectacle, diriger une équipe artistique et technique, préparer et/ou gérer la production de spectacles vivants ou audiovisuels ;

- Le clown peut enfin enseigner son art dans des écoles spécialisées, ou dispenser des ateliers ouverts à des publics amateurs ou professionnels.

L'activité d'artiste clown, au-delà des temps de représentation, nécessite un entraînement intensif et régulier ainsi qu'une conscience corporelle approfondie. Ce mode de travail garantit le maintien et l'évolution de la technicité, indispensable à l'exercice du métier dans la durée. Cela nécessite des conditions environnementales et du matériel adéquats.

L'artiste clown est recruté par castings, auditions, entretiens ou sollicité par une direction artistique ou un metteur en scène. Il a de plus en plus besoin de connaître voire de maîtriser les outils de communication (site Internet, dossier de spectacle, teaser, captation de spectacle, etc.) pour « donner à voir » son travail aux employeurs potentiels – programmeurs, producteurs, metteur en scène.

## Cadres d'exercice les plus fréquents

### A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

Les artistes clowns sont encore liés au milieu circassien mais le clown tisse des liens avec toutes les disciplines du spectacle vivant. Cet art est en mutation et sa richesse actuelle touche un public de plus en plus large. Ainsi, on retrouve les artistes clowns dans les théâtres mais également dans des lieux tels que les hôpitaux, les écoles ou encore les entreprises.

Notre organisme est lié à ce renouveau de l'art clownesque depuis sa création.

- **Le spectacle vivant en général** : travail en itinérance, dans des espaces de représentation variés (piste de chapiteau, scène de théâtre, espace public, etc.). Les artistes clowns sont employés en tant qu'interprètes par des compagnies, collectifs ou théâtre sous l'autorité d'un directeur artistique/metteur en scène/chorégraphe/auteur et peut jouir d'une autonomie relative dans la conception et la réalisation de l'œuvre, puis dans son exécution devant un public. Ils peuvent également être interprètes dans une création collective en partageant la responsabilité artistique avec d'autres artistes. Enfin, les artistes clowns peuvent être créateurs de leur propre compagnie et sont alors responsables de la conception, réalisation et de l'exécution des numéros et des spectacles.

Dans tous les cas, ils sont rémunérés comme artistes dramatiques ou artistes de cirque, metteurs en scène, dans le cadre de productions de spectacles.

Les compagnies sont majoritairement des associations qui emploient le plus souvent entre 3 et 10 personnes.

- **L'audio-visuel** : télévision, cinéma. Les artistes clowns sont recherchés pour interpréter des personnages décalés, fantaisistes voire burlesques, dans différents types de productions (spots, courts et moyens métrages, films publicitaires...). Ils interprètent un personnage et une situation définis par un réalisateur, à partir de supports de création (textes, scénario...).

Ce sont les producteurs qui emploient les clowns : dans ce secteur on rencontre différents types de structures, des associations aux multinationales.

- **Les secteurs de l'animation** : l'artiste clown est chargé d'accueillir le public, d'animer un spectacle ou de présenter un ou plusieurs numéros.

Les employeurs peuvent être des comités d'entreprise, CCAS, services municipaux, parcs de loisirs, leurs tailles sont là aussi très variables (de quelques personnes à plusieurs centaines de salariés).

- **La formation** : les artistes interviennent pour initier, former ou perfectionner des publics amateurs ou professionnels à leur spécialité (clown, burlesque, bouffon...), dans le cadre de stages ou d'ateliers, de durées variables (de stages ponctuels de quelques jours à des ateliers à l'année). Les écoles de cirque et de théâtre, les services municipaux ou départementaux en lien avec les établissements scolaires sont les structures faisant le plus fréquemment appel à ce type de prestation, passant commande d'un atelier d'une durée déterminée en amont et pour un public défini.

Les intervenants peuvent également enseigner régulièrement dans des écoles (cirque, théâtre, clown) et former des comédiens, des clowns professionnels : ils sont alors salariés par ces structures. Les équipes pédagogiques de ces écoles, publiques ou privées, sont généralement constituées de 5 à 20 intervenants.

Les artistes clowns peuvent, en outre, être à l'initiative d'ateliers dans le cadre de leurs compagnies ou de celles pour lesquelles ils travaillent en tant qu'interprètes.

Enfin, de plus en plus d'entreprises font également appel à des artistes clowns dans le cadre de plans d'actions visant le bien-être au travail ou le développement de compétences de leurs salariés.

- **L'événementiel** : les structures de ce secteur organisent des manifestations lors d'évènements initiés par des entreprises privées, collectivités territoriales, associations. Les artistes sont engagés pour une prestation ponctuelle.

Les entreprises événementielles salarient généralement plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'artistes chaque année.

- **L'humanitaire, l'hôpital** : ce secteur fait de plus en plus appel aux artistes clowns, pour des missions ponctuelles locales ou internationales dans le cas d'ONG et tout au long de l'année dans le cas des services hospitaliers, où les clowns sont salariés par des associations relais. *Exemple : Le Rire médecin, Clowns sans frontières.*

### **B. Responsabilité et autonomie caractérisant les postes ciblés**

Le clown interprète un personnage dans le cadre de numéros ou de spectacles qu'il peut lui-même élaborer, seul ou avec des partenaires. Il endosse dans ce cas la responsabilité totale ou partielle de la dramaturgie de son spectacle, et crée sa propre activité.

En compagnie, l'artiste peut également, comme directeur, être amené à assumer en partie la gestion et l'organisation logistique et technique de ses spectacles.

Comme interprète, au service d'un projet artistique, le clown doit faire preuve d'une grande capacité d'adaptation car chaque prestation est différente. Le rire et l'émotion sont au centre du travail du clown et il doit sans relâche adapter « son numéro » au public, il doit être suffisamment fort et construit pour faire face aux « retours » de son public et ne pas perdre son identité. En s'énonçant clown, l'artiste endosse la responsabilité de créer des émotions et de faire rire.

Comme formateur ou intervenant dans le cadre d'animations, il a la responsabilité de ses choix pédagogiques et de la gestion de son groupe, même s'il intervient dans un cadre précis. Il doit pouvoir constamment réagir et adapter son enseignement à ses destinataires, à leur niveau technique, et aux émotions rencontrées par ceux-ci.

### **C. Conditions d'exercice de l'emploi**

L'artiste clown exerce en tant que salarié. La majorité d'entre eux est embauchée sous contrat à durée déterminée dit d'usage mais certains employeurs proposent des contrats à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD).

L'emploi d'artiste clown est régi par des normes légales, réglementaires et conventionnelles, mais aussi par des modalités pratiques d'exécution du contrat de travail (déplacements, répétitions, etc.).

L'activité irrégulière, le travail en soirée et en fin de semaine sont fréquents et liés à la programmation des spectacles.

Les employeurs des artistes clowns sont notamment :

- les compagnies
- les entreprises de cirque traditionnel, cirques
- les structures pluridisciplinaires de production-diffusion, disposant ou non d'un lieu fixe (scènes nationales, théâtres, festivals, entrepreneurs de tournées, etc.)

# LE SAMOVAR

Clowns, Burlesques et Excentriques

- les cabarets
- les sociétés de production audiovisuelles ou cinématographiques
- les écoles et lieux de formation artistique
- les employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant : parcs de loisirs, comités des fêtes, cafés, hôtels, restaurants, bibliothèques, particuliers, collectivités locales, établissements scolaires, centres socioculturels...

LE SAMOVAR - 165 av. Pasteur - 93170 Bagnole

Tél : +33 (0)1 43 60 98 08 - [www.lesamovar.net](http://www.lesamovar.net)

SIRET : 434 696 480 000 20 - Code APE : 85 52 Z - Organisme de formation : 11 93 06 620 93